

Bien connaître les règles de productions végétales biologiques : de l'engagement à l'audit

Objectifs

Maîtriser les règles de production biologique des filières végétales (arboriculture, viticulture, maraîchage, ...)

Enjeux

Depuis quelques années, les conversions à l'agriculture biologique connaissent un développement sans précédent dans notre région. Si l'on ne peut que s'en réjouir, il faut savoir aussi que de plus en plus d'agriculteurs s'engagent en AB sans avoir eu le temps de prendre connaissance des détails de la réglementation. Cela conduit parfois à des situations inconfortables qui auraient pu facilement être évitées avec une meilleure anticipation (déclassements de lots ou de parcelles...). Afin de mieux accompagner les agriculteurs dans leur conversion bio, Bio de PACA propose une formation d'une journée pour bien connaître les fondamentaux de la réglementation bio pour les productions végétales.

Contenu

9h - 18h

1. Introduction

- Le programme de contrôle et de certification en France

2. S'engager en agriculture biologique

- Le champ d'application
- Les 5 étapes pour devenir certifié bio

3. Respecter les exigences réglementaires biologiques

- Les principes de production
- La conversion vers l'agriculture biologique

4. Le système de production

- La gestion de la fertilité
- La lutte contre les maladies et ravageurs
- Les achats de plants

5. Respecter les exigences de la vinification biologique (s'il y a des vignerons parmi les stagiaires).

6. Etiquetage

- Mention d'étiquetage et catégories de certification

7. Préparer son audit bio

Le déroulement d'un audit bio

La certification

Dates, lieux et intervenants

19 nov 2019

09:00 - 18:00 (7hrs)

Maison de la bio 255 chemin de la castelette
84911 Avignon

Marion Broussan, auditrice - formatrice chez Ecocert,
expert en productions végétales

Financier(s)



Infos complémentaires



BIO DE PROVENCE
ALPES • CÔTE D'AZUR
Les Agriculteurs BIO de PACA

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 04/11/2019

Tarifs

Non agricole 140€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Anne-Laure DOSSIN

annelaure.dossin@bio-provence.org

Bio de Provence

Taux de satisfaction : %

Repas du midi à la charge de chacun.

Pris en commun pour ceux qui le souhaitent dans l'un des restaurants rapides de l'Agroparc. Sinon possibilité de pique niquer sur place. Une cuisine est à votre disposition..



Modalités d'accès :